

Pourquoi réaliser un bilan de la qualité de l'air dans son logement ?

Nous passons en moyenne plus de 80% de notre temps dans des habitations (logements, bureaux ?). Il est aujourd'hui reconnu que l'air intérieur des habitations est plus pollué que l'air extérieur. Dans la campagne de mesure réalisée en 2011 par Kudzu Science, plus de 82% des logements avaient un air de qualité moyenne ou mauvaise. Ces résultats sont essentiellement liés à des concentrations en formaldéhydes supérieur à 10 µg/m³, mais d'autres polluants dépassant les limites admissibles ont été détectés : benzène, trichloréthylène, tétrachloréthylène ?

Faire un bilan de la qualité de l'air dans votre logement permettra dans un premier temps de **connaître votre exposition** aux COV et aux aldéhydes présents et d'**évaluer s'il existe des risques sanitaires** pour une exposition à long terme. Si les résultats ne sont pas satisfaisant, **vous pourrez agir** et mettre en place des mesures préventives ou curatives pour améliorer la qualité de votre air intérieur.

La pollution de votre air intérieur provient principalement des matériaux de construction et des produits de rénovation (peintures, vernis, produits de vitrification ?) utilisés, mais aussi des meubles neufs ou rénovés, de votre système de chauffage (cheminée, poêle ?) et des produits ménagers utilisés. Dans le cas d'une rénovation, les mesures pour l'évaluation de la qualité de l'air doivent s'effectuer au moins 28 jours après les travaux.

Les pollutions de votre air intérieur peuvent également provenir de sources extérieures à votre logement. En effet, si vous habitez :

- Une rue où la circulation de véhicules est dense : Votre logement peut être pollué par du benzène et des hydrocarbures. Le benzène est classé cancérigène (Groupe 1) par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) et l'INRS (Institut National de Recherche et Sécurité) l'a classé cancérigène de catégorie 1 et mutagène de catégorie 2.
- Un immeuble où se trouve un pressing : Vous respirez certainement du trichloréthylène et/ou du tétrachloréthylène, utilisés comme détachant dans le nettoyage à sec. Le trichloréthylène est classé comme cancérigène probable (Groupe 2A) par le CIRC et classé cancérigène de catégorie 2 et mutagène de catégorie 3 par INRS. Le tétrachloroéthylène est classé comme cancérigène probable (Groupe 2A) par le CIRC et classé cancérigène de catégorie 3 par INRS.
- Une habitation construite sur un ancien site industriel dans lequel des solvants ont été utilisés : Le sol peut être contaminé et conduire à une pollution importante de votre logement.
- Une habitation à proximité d'un site industriel : Les solvants utilisés peuvent contaminer votre logement.

Il peut également être judicieux de réaliser cette évaluation si vous ressentez des gênes respiratoires et des irritations oculaires, des maux de têtes lorsque vous êtes dans votre logement ?

Que le logement soit neuf ou ancien, rénové ou non, lorsque vous emménagez, ayez le réflexe de faire le bilan de la qualité de l'air intérieur.



Pour effectuer le bilan de la qualité de l'air intérieur dans votre logement, Kudzu Science vous propose le [Kit DUO air intérieur](#) : Une analyse en laboratoire pour une recherche des polluants les plus dangereux pour votre santé et les plus fréquemment rencontrés. Pour plus d'information vous pouvez visiter le site www.kudzuscience.com, et contacter le service client de Kudzu Science par email info@kudzuscience.com.

Les polluants de l'air intérieur sont différents pour les pièces de la maison et vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur la [qualité de l'air intérieur de chaque pièce de la maison](#) et les moyens de la mesurer.